

Compte-rendu du C.A. du 4.11.93

L'objet principal de notre réunion était de procéder au tirage au sort des cartels du dispositif nouvellement adopté.

Trois commentaires s'imposent

1) La régionalisation n'était pas indispensable et n'a pas donné les résultats escomptés, puisque 2 personnes seulement s'inscrivent dans la région Nord que nous avons dû agréger à la région Centre, et que les cinq personnes inscrites dans la région Sud feront partie d'un cartel, sans que le sort ait pu vraiment jouer. Dans le même ordre d'idée, des personnes habitant Grenoble ou Poitiers préfèrent encore s'inscrire dans la région Centre.

2) On assiste à une stabilité certaine dans le nombre des inscrits : comme l'année dernière, 18 personnes seulement ont demandé à se soumettre au tirage au sort. Ce ne sont pas les mêmes : il y a donc eu de nouvelles inscriptions, mais aussi des départs.

3) L'unanimité du vote, lors de l'instauration statutaire du dispositif, n'a pas entraîné une adhésion aussi massive dans l'acte. Il faut donc croire que notre association souffre toujours d'un symptôme bien caractéristique un accord sur le papier, qui ne met pas en route une dynamique, avec la prévalence d'un transfert de travail, mais sur le mode négatif.

Puisque je parle de papier, une bonne partie de la réunion a tourné, à nouveau, autour des problèmes que nous pose le courrier, devenu un poste important, étant donné le nombre de nos correspondants et notre type d'engagement dans la diffusion de notre enseignement et la transmission de nos positions.

Je porte à la connaissance de l'Association les informations suivantes

1) L'ordinateur a été commandé et sera opérationnel fin Février.

2) Depuis deux numéros, soit à partir de Novembre, nous ne dépendons plus de l'Atelier-Nice pour sa confection. En revanche, les dépenses de photocopie (1700F, par exemple, pour le dernier Et après ?) augmentent à mesure que le courrier s'accroît en nombre de pages ou de correspondants.

3) Personne n'a pour le moment accepté de prendre la succession de Pierre Eyguesier qui veut bien continuer à mettre en page le courrier une fois la disquette achevée, mais qui ne souhaite plus assumer seul le travail de "logographe" soit de nos assemblées et réunions statutaires soit de nos enseignements.

Si aucune compétence ou bonne volonté ne se manifestait, le courrier devra à terme redevenir une simple feuille d'information, et nous perdrons l'appoint appréciable et la confiance de nos correspondants.

4) Les membres du Bureau s'emploieront, chacun à leur façon, à aider notre secrétaire à redéfinir ses fonctions, depuis l'installation du secrétariat à son domicile, en essayant de réorganiser son emploi du temps, souvent embouteillé par des tâches purement administratives (banques, poste, factures, etc.), ce qui lui laisse peu de temps soit pour la saisie des textes soit éventuellement pour la rédaction de comptes-rendus.

Plus généralement, le principe d'une réunion mensuelle et parisienne est adopté, pour relancer la vie institutionnelle et tenir les membres informés des enjeux de l'inter-associatif. Elle aura lieu, dans la mesure du possible, le troisième Jeudi de chaque mois.

La fin de la réunion a, en effet, principalement concerné les problèmes posés par notre engagement dans l'inter-associatif, en ses différents organes : Coordination permanente, Comité de liaison européen, Comité d'organisation et Secrétariat du troisième colloque.

Le principal écueil est celui de voir ces différents groupes fonctionner à huis clos, c'est-à-dire, coupés déjà de la base des associations qu'ils représentent et a fortiori du public auquel ils s'adressent, sans parler des associations européennes que nous essayons de concerner.

Nous invitons instamment les membres de l'association à former des groupes de travail inter-associatif sur les questions qui seront traitées lors du congrès et dont ils ont pu prendre connaissance dans le courrier qui leur a été distribué à l'Assemblée Générale ou qu'ils peuvent demander au secrétariat.

Des réunions de travail de ce type sont prévues à Paris sur les quatre thèmes principaux. Pour en savoir les dates, téléphoner à : Olivier Grignon (43.35.05.66) pour le groupe 2 (Pratique et formation), à JeanJacques Moscovitz (43.25.02.11) pour le groupe 3 (La psychanalyse et le social), à Jacques Nassif (40.15.92.79) pour le groupe 4 (Le lien social entre psychanalystes) et à Dominique Le Vaguerèse (43.54.89.20) pour le groupe 5 (La psychanalyse et ses fins)

Une structure spéciale sera mise en place pour la constitution du groupe 1 sur la situation de la psychanalyse en France. Des contacts seront sans doute pris à ce propos avec des membres de l'APUI, dont les enjeux n'apparaissent pas nécessairement différents, même si les méthodes varient. De par la diversité des engagements de ses membres, notre association serait justement assez bien placée pour permettre de surmonter certains malentendus superflus.

A

Compte-rendu du C.A. du 4 Mars 1993

La réunion commence avec la séance d'un plaisir retardé. Nous avons, en effet, reçu une centaine d'exemplaires du livre qui est tiré de notre congrès de Montpellier; et ces exemplaires circulent entre nos mains. Mais les éditions Erès, sensibles aux critiques formulées à l'encontre du travail de l'imprimeur, ont estimé que ce livre n'était pas digne d'elles et ont décidé de mettre au pilon le premier tirage. Il nous faudra donc renvoyer ces exemplaires défectueux et attendre encore quelques semaines de plus.

Les souscripteurs qui ont payé 120 F recevront incessamment un exemplaire, ainsi que les auteurs d'une communication. Il nous restera alors une cinquantaine d'exemplaires à écouler, et à un prix qui ne saurait plus être de souscription, mais le prix officiel de 150 F.

Nous nous sommes, en effet, engagé par contrat pour l'achat par nos adhérents de cent exemplaires qui constituent notre participation au risque pris à parts égales avec l'éditeur, qui s'engage, lui, sur une somme équivalente à 150 exemplaires. Des droits d'auteur ne nous seront consentis qu'à partir du 251^e exemplaire vendu. Il est donc souhaitable que chacun des membres possède au moins son exemplaire de "Pourquoi faire une analyse ?" et le fasse acheter autour de lui. Nous comptons sur vous pour cela. D'autant que le résultat, on pourra le constater, est plus qu'honorable et que personne, vu la multiplicité des lieux, n'a pu assister à l'ensemble des communications.

La situation de notre courrier : Et après est, au contraire, préoccupante. Je ne répéterai pas la plainte que je me suis permise dans l'éditorial et qui était déjà poussée, lors de la

réunion du bureau. Pas mal de réflexions sont émises à propos de la situation des associations d'analyse qui seraient la plupart du temps enclines à faire échouer ce qui marche. Notre courrier en est le triste exemple. A quoi rime le fait de se soumettre aux exigences d'une rigueur administrative et juridique, si le résultat le plus immédiat en est de décourager le désir ? Une réflexion sur les incidences du surmoi dans les institutions d'analyse ne serait assurément pas superflue.

Ce sera sans doute un des thèmes soumis à la discussion lors de notre soirée du 3e Jeudi du mois à Paris dont l'initiative revient à Michel Jollivet qui se dit préoccupé par le fait que les membres de l'association ne se sentent pas suffisamment concernés par ce qui se passe à l'inter-associatif.

Une bonne partie de la soirée a de toutes les façons été consacrée à la nouvelle situation entraînée par le fait que le colloque de l'inter-associatif qui devait se tenir à Strasbourg sur la formation des psychanalystes ne pourra avoir lieu à la date et au lieu prévu.

Le Conseil de l'Europe ne peut, en effet, nous prêter, comme convenu, l'hémicycle que pour les 18,19 et 20 Octobre et n'ouvrirait pas ses portes un week-end. Envisager de tenir un congrès d'une telle ampleur en semaine nous à paru rédhibitoire. Une solution de remplacement est à l'étude. Ce sera vraisemblablement la salle de l'Unesco à Paris, mais seulement en Janvier 94. La préparation du congrès n'en continue pas moins de plus belle dans les groupes de travail prévus à cet effet et dans lesquels ont peut encore s'inscrire.

En fait, même si le colloque restait une fiction, il est sûr que l'essentiel est qu'une dynamique inter-associative ait vu le jour et que des contacts soient pris avec les associations européennes

qui souhaitent en priorité que le colloque, s'il a lieu, soit l'occasion de jeter les bases d'une refondation de l'inter-associatif, dans la mesure où celui-ci serait devenu européen, et non plus seulement parisien. Nous savons, en effet, aux Cartels, à quel point la "province" y est mal représentée.

La fin de la réunion est consacrée à la décision d'organiser, conjointement avec Psychanalyse actuelle, une après-midi sur la passe qui se tiendrait à Paris le 15 Mai 93 dans une salle du Bd. Montparnasse. Il nous sera donc impossible d'organiser aussi un enseignement au mois de mai à Bordeaux, comme nous en avons le projet. Nous nous en excusons auprès de nos amis de cette ville.

En revanche, l'enseignement continuera à Toulouse le 3 Avril et en Juin, le samedi 19, avant notre Assemblée Générale prévue le 20 Juin à Paris.

Enseignement collectif et itinérant: prochaine séance.

INCESTE PSYCHANALYSE CRUAUTE

Samedi 3 Avril de 15h30 à 19h et de 21h à 23h

F.O.L. 36, rue des amidonniers à TOULOUSE

Un séminaire de travail an

Serge VALLON des CCAF et

Louis ASSIER-ANDRIEUX, juriste et anthropologue,

Maître de recherches au C.N.R.S.

Louis ASSIER-ANDREUX, ancien assistant de Cl. LEVI-STRAUSS, participe aux recherches de P. LEGENDRE. Il enseigne le Droit à Barcelone et à la Nouvelle Orléans.

Conseiller technique auprès du Ministère de la Justice, ii prépare un manuel de Sociologie du droit.

imé par

Argument : L'interdit de l'inceste s'impose aussi bien au juriste qu'au psychanalyste comme figure majeure de la Loi des sociétés humaines. La référence juridique française s'abstient pourtant de le désigner explicitement. Une évolution souterraine de l'interdit n'est-elle pas à l'oeuvre, entre le modèle généalogique et familial du sujet et le statut biologique des corps procréés ? Le droit pourrait-il désormais faire l'économie de la référence aux lois de l'inconscient freudien ? Celui-ci peut-il fonder une origine et une dynamique propres au désir humain ailleurs que dans un interdit primordial ? Y a-t-il vacillation aujourd'hui de cet appui mutuel de l'interdit social et juridique de l'abus sexuel dans la famille, sur l'intégration subjective des origines et des différences ? Le juriste reste confronté à des transgressions dont les faits divers médiatiques ne laissent entrevoir qu'une dimension ambiguë de scandale. Le travailleur social, auxiliaire des codes, s'évertue à trouver des médiations socialisantes. Le psychanalyste reste confronté à l'insistance des excès. Discutons-en

Contribueront:

Eue CANY, à propos du modèle structuraliste de l'inceste;
Chantai DEJEAN, sur le savoir encombrant de l'inceste et les réactions contre-transférentielles des travailleurs sociaux;
WILDER, M.F. ALSINA, M. LARNAUD, M. LOISEAU.

Participeront : S.

Participation aux frais : 200 F

Renseignements: S. VALON : 61.52.03.40 (après 20h) ou fax
61.33.10.63 ou Secrétariat national des CCAF : 42.60.50.07.

Annonces

Nous avons reçu le texte suivant, de Nicole Pépin

HOMMAGE DES CARTELS CONSTITUANTS A CLAUDE CONTE

Claude Conté était discret mais présent. Sa patience fut mise à l'épreuve de l'Ecole freudienne de Paris et des Cartels Constituants de l'Analyse Freudienne où il assura pendant longtemps des tâches importantes.

Analysants, "contrôlés", partenaires de travail ou collègues amis, nous le trouvions toujours disponibles pour tout ce qui avait trait à la psychanalyse et à la théorie de Jacques Lacan. Il y travaillait sans relâche. Son départ délibéré et sans retour fait de ces rencontres privilégiées des moments encore plus précieux. Son absence en laissant ces relations interrompues & jamais avivent nos regrets empreints de nostalgie.

Et l'annonce suivante, de Philippe Gamier

Principe de complémentarité de Niels Bohr et psychanalyse (théorie du transfert). Mercredi
31 mars, 21 h chez Philippe Gamier.